



AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et greffier pour la Ville de Témiscaming, comme suit :

1. Le 12 avril 2022, à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil, un projet de règlement édictant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de Témiscaming ;
2. Le code d'éthique et de déontologie proposé énonce les valeurs suivantes : l'intégrité des employés municipaux, l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Ville, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Ville et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux, la loyauté envers la Ville et la recherche de l'équité ;
3. Le code d'éthique et de déontologie proposé prévoit des règles de conduite destinées à prévenir des situations de conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, l'abus de confiance et autres inconduites ;
4. Le projet de règlement proposé poursuit les obligations générales suivantes :
 - Exécuter le travail inhérent à ses fonctions, et ce, avec diligence ;
 - Respecter le présent Code ainsi que les politiques, règles et directives de l'employeur ;
 - Respecter son devoir de réserve envers la Ville. Il ne doit pas porter atteinte à la dignité ou la réputation de son employeur ni, lorsqu'il y a un lien avec son travail, à celles d'un membre du conseil, d'un autre employé de la Ville ;
 - Agir avec intégrité et honnêteté.
5. Le 7 juin 2022, à 19 h, dans la salle Desjardins, située au 20, rue Humphrey, le conseil municipal tiendra une séance ordinaire au cours de laquelle le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Témiscaming sera adopté.

Donné à Témiscaming ce 3 juin 2022.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier